

Le règlement du Houdain Oktober Trail

Article 1 : La charte du Houdain Oktober Trail

Participant ou bénévole de l'organisation, vous vous astreignez à acquiescer aux points suivants :

- pensez au covoiturage pour éviter de saturer la circulation, les parkings et pour respecter au maximum l'environnement,
- respectez les lieux dans lesquels vous passez en prenant conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile,
- respectez la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres déchets (capsules ou sachets de barres énergétiques...) sur le sol sous peine de disqualification,
- ne criez pas intempestivement,
- respectez le balisage, seul garant d'une bonne orientation et élément essentiel au bon déroulement des épreuves,
- respectez les bénévoles, sans qui l'événement ne pourrait pas exister,
- respectez le règlement,
- respectez la population locale qui permet aux parcours de passer dans ses propriétés et villages,
- pensez que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes,
- respectez les zones autorisées au public,
- ne fumez pas sur les parcours ni même sur les zones de ravitaillement, motif de disqualification,
- soutenez-vous mutuellement entre participants : entraide, encouragements et solidarité,
- les contrôleurs témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors-courses, tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement,
- amusez-vous : fête et convivialité sont les maîtres mots du Houdain Oktober Trail,
- profitez des superbes paysages.

De leurs côtés les organisateurs promettent :

- des parcours respectueux de l'environnement,
- un nettoyage des parcours dès les lendemain et surlendemain de l'événement avec une possible prolongation sur les jours suivants,
- la sensibilisation des bénévoles et des coureurs à la préservation ainsi qu'au respect de l'environnement naturel.

Article 2 : Organisateur

Le Houdain Oktober Trail est organisé par l'association « Olympique La Comté Omnisports » (mentionnée « OLCO » ci-après) avec l'aide de la municipalité de Houdain et des villes voisines.

L'événement aura lieu le samedi 23 septembre 2023. Il s'agira de la 1ère édition.

L'épreuve est inscrite au calendrier de la FFA.

Article 3 : Définition de l'événement

Le HOT est un ensemble de courses/randonnées dont les départs et arrivées s'effectuent au complexe Caillaiu à Houdain (62150). La majorité des tracés des parcours empruntent des sentiers et chemins en nature.

Le parcours est intégralement balisé, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

Les concurrents doivent:

- respecter l'environnement traversé,
- signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation,
- porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve,
- suivre strictement le parcours,
- se soumettre aux contrôles anti-dopage,
- aider un autre coureur en difficulté,

La participation à l'une des épreuves inscrites ci-dessus implique l'acceptation obligatoire par chaque concurrent du règlement présent.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement du Houdain Oktober Trail.

Article 4 : Les épreuves et horaires de départ

=> Programme du samedi 23 septembre 2023 :

16h : départ de La Blonde : 23 kilomètres / 300 D+ (trail nature et urbain)

17h : départ de La Blanche : 15 kilomètres / 200 D+ (trail nature et urbain / accessible au randonneurs sous les mêmes conditions d'inscription)

Horaire à confirmer : Course enfant : 1 kilomètre

Article 5 : Droits d'inscriptions

Inscriptions aux courses trails :

Les inscriptions sont ouvertes sur plusieurs périodes :

- du 15 juin 2023 à 18h au 18 juin 2023 à 23h59 à tarif préférentiel,
- du 19 juin 2023 au 31 juillet 2023 à tarif plein,
- du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023 à tarif majoré.

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site

<https://rfyregistration.com/hot2023> dans la limite des places disponibles.

Tableau récapitulatif :

Nom de la course ou de la marche	Distance en kilomètres	Dénivelé positif minimum en mètres	Nombre de participants maxi	Catégorie d'athlétisme	Année de naissance	Date	Heure de départ maxi	Barrières intermédiaires	Barrières horaires arrivée	Tarif réduit 15 au 18/06/2023	Tarif plein 19/06 au 31/07/2023	Tarif majoré 01/08 au	Tarif le jour 1 03 et 04/06/2023
La Blonde	23	300 D+	800	Juniors et plus	2005 et avant	23/09/2023	16h	à définir	23h	20 euros	23 euros	26 euros	
La Blanche	42	200 D+	700				17h	à définir		14 euros	16 euros	18 euros	
La course enfant	1		200	Bébéjuniors maxi	2011 et après		18h45 / 9h15						Don au choix

L'organisation se réserve le droit de réajuster le nombre de places si nécessaire en fonction du taux de remplissage et des données de sécurité.

Pour les enfants nés en 2014 et après, les parents peuvent courir avec lors de la course enfants.

Article 6 : Conditions d'admission des concurrents

Chaque concurrent (même celui inscrit pour pratiquer la marche) se doit de fournir obligatoirement :

- soit un certificat médical ou sa photocopie délivré par un médecin, datant de moins de 12 mois à la date de la course et portant mention de l'une des clauses suivantes : « *Ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* » ou « *Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition* » ou « *Ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport en compétition.* »
- soit une photocopie de la licence d'athlétisme en cours de validité le jour de l'épreuve.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable. L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Les mineurs participants aux courses enfants doivent également justifier d'une autorisation parentale et/ou d'un certificat médical.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Tout dossier doit être complet et validé avant le 3 septembre 2023. Passé cette date, les droits d'inscription sont perdus et le coureur ne peut participer à la ou les course(s) où il s'est inscrit.

Article 7 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera :

- le jour des courses, le samedi 23 septembre à partir de 13h au complexe Cailliau de Houdain.
- d'autres permanences dont les lieux et dates ne sont pas encore définis se dérouleront en amont de l'événement afin de faciliter cette étape.

Muni d'une pièce d'identité officielle (pas de photocopie) et de sa carte de retrait de dossard, chaque coureur devra retirer lui-même son propre dossard. Il n'est pas possible de recourir à un tiers pour cela.

Article 8 : Cession de dossard

La cession de dossard est tout simplement interdite en dehors de la période et de la plateforme réservée à cet effet. L'organisateur ne pourrait être tenu responsable si ce point venait à ne pas être respecté.

Article 9 : Matériel obligatoire, conseillé et interdit

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter le matériel de sécurité obligatoire pour sa course et à le présenter, à la demande de

l'organisation, dans son intégralité lors de l'entrée dans le SAS de départ.

Des contrôles peuvent également être effectués au moment du retrait des dossards, sur le parcours et à l'arrivée.

Matériel obligatoire :

- le dossard nominatif propre à chaque coureur porté de façon clair et lisible durant l'intégralité de la course,
- la puce électronique propre à chaque dossard et chaque coureur,
- une pièce d'identité,
- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) et une réserve alimentaire,
- sifflet, couverture de survie et une lampe frontale en état de marche avec piles neuves ou batterie chargée (avec une arrivée en semi-nocturne, cette dernière est obligatoire du fait des possibles conditions météorologiques le jour de la course),
- un téléphone portable (mettre dans son répertoire les numéros sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées).

Matériel conseillé :

- casquette ou bandana ou bonnet,
- pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en-dessous du genou,
- vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides,
- veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps,
- gants (éventuel passage de corde).

Matériel interdit :

- les bâtons.

Article 10 : Parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 11 : Ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle.

Cependant, des postes de ravitaillement (4 dont un final sur le 15 kilomètres et 6 dont un final sur le 23 kilomètres) seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses. Ils proposeront notamment des dégustations de bières.

Les coureurs avec un staff ne pourront être ravitaillés par leur propre assistance que sur l'aire prévue à cet effet sur le village départ-arrivée qui sera traversé aux environs de la mi-course.

Article 12 : Chronométrage

Matériel :

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce fixée sur le dossard. Le classement est établi sur le temps officiel (au coup de pistolet).

Horaires éliminatoires :

Les horaires éliminatoires s'entendent toutes pauses comprises.

Pour toutes les courses, un passage intermédiaire sur la ligne de départ sera effectué (à confirmer 15 jours avant la course). Pour chaque course, à ce point, des responsables de l'organisation inviteront les coureurs parvenant au-delà des limites horaires à stopper leur progression et à retirer leur dossard.

Le passage final de la ligne d'arrivée devra intervenir conformément aux horaires fixés à l'Article 5

Le respect de ces consignes est obligatoire, les horaires d'élimination définis avec les services sécurité et itinéraire visant à sécuriser au maximum le parcours, de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité des concurrents. Les horaires éliminatoires peuvent être modifiés à tout moment par l'organisation en cas de nécessité et par souci essentiel de sécurité.

Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais et ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

Article 13 : Récompenses

Podiums :

Sur chaque trail, au scratch, les trois premiers masculins et les trois premières féminines seront récompensés sur le podium par diverses dotations.

Sur aucune course, il n'y a pas de récompense par catégorie.

Chaque concurrent finisher à l'un des trails aura droit à :

- L'accès au massage par des étudiants en kinésithérapie,
- Une dégustation de bière de 25cl de bière,
- L'accès aux douches du complexe Cailliau de Houdain,
- Un HOT-dog maison préparé devant ses yeux et servi avec des frites,
- Une médaille finisher « Houdain Oktober Trail »..

Précision sur l'accès aux douches :

Il est possible de prendre une douche, à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches est limité strictement aux coureurs. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches.

En fonction des conditions sanitaires du moment, ce service pourra être fermé.

Course enfants :

Aucun classement ne sera établi pour les enfants.

Chaque enfant se verra attribuer une dotation en récompense.

Article 14 : Photos et classements

Les premières photos et les classements des courses seront disponibles sur la page Facebook de la course au plus tard à partir du lundi 25 septembre au matin.

Article 15 : Assistance et sécurité

Assistance et sécurité seront assurées par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file.

Plusieurs équipages seront répartis sur les postes clefs de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Le(s) médecin(s) officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation.

Un contingent de bénévoles sera mobilisé, sans compter sur le renfort éventuel des services de l'Etat.

Enfin, l'accompagnement d'un concurrent à vélo ou par tout autre moyen est formellement prohibé. Tout participant a également interdiction d'être accompagné d'un animal.

Article 16 : Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAAF. Le contrat multirisque association est le numéro 162015816 L 001.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Les frais de secours ou d'assistance en cas d'accident, autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation (médecin et aide médicale), ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l'organisation restent à la charge des participants en cas de facturation de ces frais par les services de secours.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de la course.

Article 17 : Garantie annulation

Chaque participant a la possibilité lors de son inscription de souscrire à une garantie annulation. L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des courses, dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même. En cas

d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Toute demande de remboursement doit être effectuée par écrit sur l'adresse mailhoudainoktobertrail@hotmail.com, accompagnée du certificat médical.

Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes si la garantie d'assurance d'inscription a été souscrite :

Entre le 1er juillet et le 31 août 2023 : 100 % de la somme engagée,

Après le 1er septembre 2023 : aucun remboursement ne sera effectué.

Un service d'échange et/ou de revente de dossards pourra être ouvert en août et septembre pour offrir la possibilité d'échanger et/ou revendre un dossard moyennant des frais de dossiers supplémentaires.

Article 18 : Droits à l'image

Par sa participation et son inscription à l'une des courses inscrites au Houdain Oktober Trail, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice (OLCO), le Houdain Oktober Trail ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

Article 19 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

Article 20 : Protection des données personnelles

L'Olympique La Comté Omnisports (OLCO) est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un événement sportif organisé par l'Olympique La Comté Omnisports (OLCO), le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site houdainoktobertrail.runforyou.fr, propriété de RUN FOR YOU mandatée par Olympique La Comté Omnisports (OLCO) ;

- (ii) utilisées par Olympique La Comté Omnisports (OLCO) qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

20.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : Olympique La Comté Omnisports (OLCO), association ayant pour numéro unique d'identification 83854842800013, dont le siège social est situé 77 rue du 8 mai 62 150 La Comté, email de contact : houdainoktobeertrail@hotmail.com.

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : contact@runforyou.fr.

20.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

- ① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par Olympique La Comté Omnisports (OLCO) :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles Olympique La Comté Omnisports (OLCO).

- ② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous ou RUN FOR YOU sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

- ③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont communiquées par le prestataire bancaire.

- ④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

20.3 Finalités du traitement

Olympique La Comté Omnisports (OLCO) utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par Olympique La Comté Omnisports (OLCO),
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités Olympique La Comté Omnisports (OLCO) et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par Olympique La Comté Omnisports (OLCO) ou un organisateur tiers ;
- Partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

20.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

20.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes Olympique La Comté Omnisports (OLCO) (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels Olympique La Comté Omnisports (OLCO) qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;
- Aux partenaires privilégiés Olympique La Comté Omnisports (OLCO) (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

Olympique La Comté Omnisports (OLCO) demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'événement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site letraildeshobbits.runforyou.fr ;
- À l'issue de l'événement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site letraildeshobbits.runforyou.fr ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU – Traitement des données personnelles du Trail des Hobbits -33 rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'événement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Olympique La Comté Omnisports (OLCO) s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par Olympique La Comté Omnisports (OLCO).

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, Olympique La Comté Omnisports (OLCO) s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

20.6 Offres commerciales

Olympique La Comté Omnisports (OLCO) et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

20.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par Olympique La Comté Omnisports (OLCO) et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr.

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, Olympique La Comté Omnisports (OLCO) ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, Olympique La Comté Omnisports (OLCO) s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos

partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>). Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

20.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles du Houdain Oktober Trail – 24 rue du Gouverneur Général Eboué – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr.

20.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site houdainoktobertrail.runforyou.fr

Article 21 : Annulation de l'événement ou d'une épreuve

En cas d'annulation, de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives...), aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 22 : Conditions générales

Tous les concurrents du Houdain Oktober Trail s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous les incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant, ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements.

Les concurrents s'engagent à accepter sans condition leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Article 23 : Smile !

Que la fête soit belle. Convivialité, partage, ambiance, paysage, solidarité, bonne humeur... Profitez de chaque instant. Avec bonheur et sourire.